

Décision

Générale

colonial

Décision n° 484/SG/CG portant nomination de M. Hadji Houssein Bouraleh Waïss aux fonctions d'adjoint au Chef du Quartier 7 de Djibouti .

n° 484/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
27 mars 1968

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1968

Date du numéro
10 avril 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Hadj Houssein Bouraleh Waïss, Issa Mamassan, est nommé adjoint au chef du Quartier 7 de Djibouti à compter du 1er avril 1968. L'indemnité mensuelle de M. Hadj Houssein Bouraleh Waïss est fixée à seize mille deux cent quatre-vingt francs Djibouti (16.280 F.D.).